

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2019-10-17-21 | Contrat unique global - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Travaux de la liaison interquartiers - Plan de financement et demandes de subvention
Sur le rapport de Monsieur Moise Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moise, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

Le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain comporte l'aménagement d'une liaison inter-quartiers douce, végétalisée, qui reliera le parc Jean Macé au Centre Madrillet.

Cette liaison a vocation à rétablir la perspective et la perméabilité entre la future grande place et le cœur du quartier vers le Parc Gracchus Babeuf et le secteur Macé par une liaison douce qui desservira également le Collège Robespierre. La conception de cette liaison s'est appuyée sur des marches exploratoires de femmes et les contributions des membres du Conseil Citoyen.

La liaison actuelle, située au cœur du quartier du Château Blanc, reçoit de multiples flux, d'usagers différents de l'espace public (habitants, collégiens, parents, enseignants, services municipaux). L'étroitesse et la confidentialité de l'espace sont source de conflits et d'insécurité. Le projet d'aménagement prévoit :

- De sécuriser les flux en supprimant les aires de stationnement situées sur le résiduel du périphérique Robespierre,
- De pacifier les circulations piétonnes en élargissant les emprises de la liaison (avec établissement de nouvelles limites du Collège Robespierre et du parc public Gracchus Babeuf),
- De redresser le tracé pour supprimer les zones de refend et ménager des vues droites,
- De redonner une visibilité aux deux équipements publics en modifiant leurs accès principaux pour qu'ils donnent sur une placette largement ouverte,
- D'élargir la placette jusqu'au parc d'habitat Macé pour matérialiser la connexion est/ouest,
- De préserver l'intimité des cours des équipements scolaires (école maternelle Robespierre et crèche Anne Frank) en doublant les clôtures barreaudées de massifs végétaux participant du traitement paysager de la liaison,
- De tranquilliser les circulations par le renforcement de l'éclairage public,
- D'aménager quelques espaces de repos par du mobilier urbain pleinement intégré aux aménagements (sièges insérés dans les ouvrages de soutènement permettant de gérer les différences altimétriques).

Les études concernant cette opération sont prévues pour démarrer dès le second semestre 2019 avant lancement et achèvement des travaux au cours du premier semestre 2020.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération municipale n°2018-06-28-10 du 28 juin 2018 validant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle.
- L'avis du Comité de relecture de l'ANRU du 11 juillet 2019 autorisant le démarrage des travaux préalablement à la contractualisation ANRU.

Considérant que :

- Les travaux d'aménagement de la liaison inter-quartiers ont vocation à faciliter les mobilités douces au sein du Château-Blanc et rétablir la perméabilité entre le secteur Macé et le Centre Madrillet ;
- Le coût de l'opération est estimé à 250 000 € HT soit 300 000 € TTC et que son plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Région Normandie	100 000 €
Métropole Rouen Normandie	75 000 €
Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray	75 000 €
- Les études devraient démarrer préalablement à la signature de la convention de renouvellement urbain avec l'ANRU.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser l'engagement des travaux de manière anticipée au regard de la contractualisation ANRU.
- D'approuver ce plan de financement, de rechercher toute autre subvention possible.
- Et de solliciter les subventions qu'il comporte auprès de la Région Normandie, de la Métropole Rouen Normandie et de tout autre financeur.

Précise que :

- La recette en résultant sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114584-DE-1-1